

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière;

1. Que lors de la réunion du 7 juin dernier, le conseil de la municipalité de Mont-Carmel, a adopté le **« règlement numéro 316-2021 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 117-1990 de la municipalité afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en zone agricole afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion des odeurs et développement harmonieux des usages et activités en zone agricole et ainsi assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC »**;
2. Que ledit règlement numéro 316-2021 n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité;
3. Que ledit règlement numéro 316-2021 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 25 août 2021;
4. Qu'en conséquence, le règlement numéro 316-2021 est entré en vigueur le 25 août 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par monsieur Jean Lachance, secrétaire-trésorier et directeur-général de la MRC de Kamouraska.
5. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 316-2021 sur le site Internet de la municipalité de Mont-Carmel : <http://www.mont-carmel.ca/avis-publics-reglements-contrats/>

DONNÉ À MONT-CARMEL, CE 8^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.



Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière